

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 31 MAI 2021**

L'an deux mille vingt et un, le trente et un mai à 19 heures 30 mn, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à huis clos, à la salle des fêtes, du fait des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Philippe DESVIGNES, Maire.

Étaient présents : Chantal BOURGEOIS, Tristan GREILLOT Jean-Luc BAUDUIN, Nadine DESBORDES, Aurélien JACQUEMARD, Bruno MARTIN, Annie TISSIER, Sandra GROSCAUX, Damien VOLEREAU, Déborah MOREAU, Philippe DESVIGNES, Sophie ALVES DA COSTA

Secrétaire de séance : Tristan GREILLOT

Absents excusés : Florence DUBREUCQ pouvoir donné à Damien VOLEREAU, Philippe TUZI pouvoir donné à Annie TISSIER, Maria SOBRAL

### **APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU 12.04 ET DU 21.04.2021**

Les conseillers n'ayant pas de remarques à formuler, procèdent à la signature des comptes rendus.

### **VALIDER LA CONVENTION DE LA CC MSL DE MISE A DISPOSITION DE LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION**

M. le maire présente au conseil municipal la convention de la CC MSL concernant la mise à disposition du personnel de la direction des systèmes d'information, et lui demande s'il valide ladite convention, et l'autorise à la signer.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de valider l'adhésion à la convention de la CC MSL concernant la mise à disposition de la direction des systèmes d'information.**

### **DÉFINITION DES PROJETS DE TRAVAUX POUR 2022 A INTÉGRER DANS LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE CRTE**

M. le maire explique au conseil municipal qu'il faut d'ores et déjà définir les projets de travaux pour 2022 pour pouvoir les intégrer au contrat de Relance et de Transition Écologique CRTE piloté par la CC MSL, il demande donc aux conseillers de présenter leurs propositions.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de commencer par l'école (changement des fenêtres et portes, travaux du studio,...) puis d'améliorer la circulation dans le village**

### **DECISIONS MODIFICATIVES :**

**1° ASSAINISSEMENT : RÉGULARISATION REMBOURSEMENT TVA PAR LA SAUR**

**2° COMMUNE : RÉGULARISATION REMBOURSEMENT SINISTRE EGLISE GROUPAMA**

M. le maire indique au conseil municipal qu'il n'a pas été prévu au budget primitif de l'Assainissement le remboursement de la TVA par la SAUR pour la période du 25.09.2019 au 22.10.2020 de 5.679,83 € il propose donc de régulariser la situation en section INVESTISSEMENT par la décision modificative suivante :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
041	2762	5.679,83	041	2315	5.679,83
23	2315	5.679,83	27	2762	5.679,83
Total		11.359,66	Total		11.359,66

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la décision modificative proposée.**

M. le maire indique au conseil municipal qu'il a signé la quittance de remboursement de GROUPAMA de 8.400,50 € concernant le plafond de la chapelle, et propose pour éviter de déséquilibrer le budget en section FONCTIONNEMENT en recettes, de régulariser par la décision modificative suivante :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Compte	Montant	Chapitre	Compte	Montant
022	Dépenses imprévues	8.400,50 €	77	7788	8.400,50 €
Total		8.400,50 €	Total		8.400,50 €

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de valider la décision modificative proposée.**

### **QUESTIONS DIVERSES**

M. le maire indique au conseil municipal qu'il a reçu le devis de la SARL CRIS NETY s'élevant à 300 € H.T. par mois pour le ménage des bâtiments communaux alors qu'actuellement le tarif est de 320 € H.T. il propose donc de changer de fournisseur.

**Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de changer de fournisseur afin de diminuer les frais de ménage.**

Puis il l'informe :

- de la relance d'un fournisseur pour la remise en état du vieux cadastre datant de Napoléon
- des remerciements de la famille FABRIS/BEGUE pour le vaccin
- que la CC MSL se charge de faire le nécessaire pour la remise en état du 2<sup>ème</sup> isoloir,
- que Yves BOYER vient en mairie le vendredi 4.06 pour présenter son programme
- qu'il a été interpellé pour les problèmes de stationnement des véhicules des personnes se rendant AU MOULIN

Et demande aux conseillers

- de former le bureau de vote,
- qui est disponible pour vider la terre de la fontaine samedi 22.05
- de déterminer où installer le défibrillateur : après discussion il est retenu de l'installer sur le côté droit de l'entrée de la mairie

La 1<sup>ère</sup> adjointe fait le point sur les procédures de mise en place d'un marché qui avait été suggéré